

Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2023

Délibération n° 02

**Date de
convocation**
03.05.2023

Date d'affichage
03.05.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 22

votants : 33

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY* – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme M. LAFFORGUE par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUÏ par M. J. SAMINGO – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. C. LUTTMANN – Mme L. MASSE par M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23__2-DE



Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire M14, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire et du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être annexée au compte administratif. Le présent rapport pourra être justifié comme répondant à la présentation précitée.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, dont ce dernier arrêtera le montant des restes à réaliser, à reporter au budget supplémentaire.

RESULTATS DE CLOTURE 2022

Le compte administratif 2022, dont la représentation globale vous est proposée ci-dessous présente les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_2-DE



RESULTATS DE CLOTURE 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	26 390 003.95€
Recettes de l'exercice	26 638 135.76 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>248 131.81 €</i>
Excédent reporté N-1	1 703 997.56 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 952 129.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	4 912 198.02 €
Recettes de l'exercice	5 274 729.44 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>362 531.42 €</i>
Excédent reporté N-1	4 715 671.73 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>avant restes à réaliser</i>)	5 078 203.15 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	2 614 912.15 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	3 400.00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	- 2 611 512.15 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>après restes à réaliser</i>)	2 466 691.00 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	7 030 332.52 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	4 418 820.37 €


La vue d'ensemble des résultats du compte administratif 2022 affiche des excédents identiques aux résultats du compte de gestion établi par le comptable public. A la clôture de l'exercice, le résultat global toutes sections confondues arrête un excédent de **4 418 820.37 €** après constat des restes à réaliser.

Les résultats se décomposent comme suit dans les deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice dégagé est établi à hauteur de **248 131.81 €** entre les dépenses et les recettes, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **1 703 997.56 €**, soit un résultat cumulé de **1 952 129.37 €**.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23__2-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution entre les dépenses et les recettes est établi à hauteur de **362 531.42 €**, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté N-1 de **4 715 671.73 €**. A fin 2022, le résultat cumulé hors restes à réaliser est de **5 078 203.15 €**.

Les restes à réaliser 2022, c'est-à-dire les engagements non mandatés sur l'exercice et à reporter en N+1, s'élèvent en dépenses à **2 614 912.15 €** et en recettes à **3 400.00 €**, soit un solde net négatif de **- 2 611 512.15 €**.

Après prise en compte des restes à réaliser indiqués ci-dessus, le résultat définitif d'investissement affiche un résultat cumulé positif de **2 466 691.00 €**. Aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est relevé pour l'exercice 2022.

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif en priorité, en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

REALISATION BUDGETAIRE

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes, s'établissent en 2022 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 93,07 % en dépenses et 99.96 % en recettes
- Section d'Investissement avec reports : 69.00 % en dépenses et 91.61 % en recettes.

Une épargne nette qui se maintient en territoire positif

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne de gestion hors frais financiers	3 367 353,92	6 331 057,04	1 423 038,47	3 478 466,68	2 569 684,10	991 281,71
Epargne brute ou CAF	3 079 340,89	6 076 363,27	1 191 433,48	3 250 466,68	2 376 873,62	789 767,24
Remboursement de la dette	1 227 273,68	1 199 892,60	1 202 625,01	1 035 046,86	681 552,82	779 361,00
Epargne nette après remboursement de la dette	1 852 067,21	4 876 470,67	-11 191,53	2 215 419,82	1 695 320,80	10 406,24
Cessions	2 226 019,12	5 214 059,64	501 364,67	61 205,00	70 900,00	600,00
Epargne nette hors cessions et hors excédent, sans ajout du FCTVA/TAM	-373 951,91	-337 588,97	-512 556,20	2 154 214,82	1 624 420,80	9 806,24

Il est présenté une nouvelle fois dans le rapport du Compte administratif un bilan objectif des épargnes dégagées par la commune. Ce tableau permet une analyse par étape des épargnes affichées par Combs-la-Ville.

Sans pression fiscale supplémentaire, l'épargne nette 2022 (hors cessions), soit l'épargne dont dispose la collectivité après le remboursement de sa dette reste positive malgré le contexte actuel de forte inflation.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023



ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23__2-DE

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans leur globalité, les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) s'élèvent en 2022 à 26 381 029.75 € contre 26 389 442.32 € pour 2021 (-0.03%). Elles sont donc très stables sur un an. Les différentes baisses constatées sur certains postes ont pu être compensées par l'évolution d'autres ressources.

Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
013 - Atténuations de charges	663 395,53	604 929,90	616 894,02	998 070,80	761 253,30	608 987,73
70 - Produits des services	2 643 286,10	2 546 052,81	2 421 405,84	1 659 012,72	2 224 732,92	2 004 546,91
73 - Impôts et taxes	16 025 553,84	16 046 279,35	16 320 813,77	16 603 507,18	16 745 279,05	17 177 548,36
74 - Dotations et participations	6 285 421,20	6 294 829,17	5 992 067,98	6 638 056,60	5 924 127,48	6 141 455,42
75 - Autres produits de gestion	330 063,19	355 232,81	318 979,89	300 741,22	325 869,65	335 285,13
76 - Produits financiers	0,35	0,30	0,30	0,25	0,24	0,30
77 - Produits exceptionnels	2 248 312,02	5 242 466,05	668 920,70	211 234,36	408 179,68	113 205,90
78 - Reprises sur provisions	7 233,81	5 945,26	2 193,18	597 527,88	0,00	0,00
Total : Recettes	28 203 266,04	31 095 735,65	26 341 275,68	27 008 151,01	26 389 442,32	26 381 029,75
Evolution en %	-0,57%	10,26%	-15,29%	2,53%	-2,29%	-0,03%

➤ Les Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents. La recette diminue de 20% par rapport à 2021 (-152 265€), pour atteindre un montant de 608 987,73 €.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Chapitre budgétaire 70 : Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville, (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités culturelles, etc....) et quelques produits liés aux droits d'occupation du domaine public.

L'activité 2022 présente un produit des services communaux en recul de 9,90 % après une reprise post-Covid de 34.10% entre 2020 et 2021. Les recettes s'élèvent à la somme de 2 004 546,91 € sur l'exercice comptable 2022 et la diminution s'explique par des remboursements exceptionnels sollicités auprès de GPS en 2021 et à des rappels opérés également sur 2021 au titre des remboursements de charges locatives (Logements de fonction).

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_2-DE

S²LO

Nature	Nature (Libellé)	Total réalisé 2021	Total réalisé 2022	Evol réalisé en valeur	En %
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	23 605,00	19 100,00	-4 505,00	-19,08%
70312	REDEVANCES FUNERAIRES	439,25	5 373,00	4 933,75	1123,22%
70321	DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	19 895,41	27 095,75	7 200,34	36,19%
70323	REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	92 667,44	83 380,69	-9 286,75	-10,02%
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	7 379,66	14 049,55	6 669,89	90,38%
704	TRAVAUX	437,16	421,28	-15,88	-3,63%
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	50 475,09	76 852,13	26 377,04	52,26%
70631	A CARACTERE SPORTIF	35 049,13	48 167,00	13 117,87	37,43%
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	6 099,70	6 166,30	66,60	1,09%
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	464 845,50	416 599,26	-48 246,24	-10,38%
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	1 135 372,74	1 137 928,89	2 556,15	0,23%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	146,40	126,90	-19,50	-13,32%
7082	COMMISSIONS	2 337,83	3 540,45	1 202,62	51,44%
70873	PAR LES CCAS	50 831,09	16 310,95	-34 520,14	-67,91%
70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	204 979,93	75 793,24	-129 186,69	-63,02%
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	100 796,91	43 255,90	-57 541,01	-57,09%
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	29 374,68	30 385,62	1 010,94	3,44%
Total chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses		2 224 732,92	2 004 546,91	-220 186,01	-9,90%

➤ Le produit des Impôts et Taxes

Le chapitre 73 des impôts et taxes a atteint la somme de 17 177 548.36 € en 2022 contre un montant de 16 745 279.05 € sur 2021, soit + 2.58 %.

Les recettes fiscales sont constituées de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), de la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Ces recettes fiscales représentent la 1^{ère} ressource de la commune et progressent de 432 269,31€ en un an, bénéficiant principalement de la croissance des bases d'impositions. Rappelons que le coefficient de revalorisation des bases fiscales était fixé à 3,4% pour 2022.

La taxe sur les Droits de mutation reste stable et dynamique en 2022, passant d'une recette de 1 261 595.95 € en 2021 à 1 276 636.48 € en 2022, dans un marché immobilier frappé que partiellement en 2022 par la hausse des taux d'intérêts.

Nature	Nature (Libellé)	Total réalisé 2021	Total réalisé 2022	Evol réalisé en valeur	En %
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	14 825 504,00	15 266 724,00	441 220,00	0,03
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	22 340,00	7 046,00	-15 294,00	-68,46%
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS. COMMUNALES ET INTERC	388 753,00	323 978,00	-64 775,00	-16,66%
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	0,00	1 925,00	1 925,00	-
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	175 531,80	227 106,48	51 574,68	29,38%
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	71 554,90	74 132,40	2 577,50	3,60%
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 261 595,35	1 276 636,48	15 041,13	1,19%
Total chapitre 73 produit des Impôts et Taxes		16 745 279,05	17 177 548,36	432 269,31	2,58%

➤ Les dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations s'est élevé à la somme de 6 141 455,42 € en 2022 contre 5 924 127,48 en 2021. Elles ont progressé ainsi de 3,67 % (+ 217 327,94 €) sur un an.

Focus sur l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement DGF de la commune :

La recette perçue au titre de la Dotation globale de fonctionnement DGF diminue en raison de l'écrêtement annuel appliqué aux communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen afin de maintenir l'enveloppe de la dépense normée de l'Etat. Au

vu des abondements inscrits en Loi de finances, l'écrêtement permet d'absorber les croissances de la DGF induites de l'augmentation de la population des communes.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_2-DE



Evolution de la DGF	Total réalisé 2021	Total réalisé 2022	Evol réalisé en valeur	En %
DOTATION FORFAITAIRE	3 004 615,00	2 929 815,00	-74 800,00	-0,02
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	732 119,00	745 360,00	13 241,00	1,81%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	94 636,00	85 172,00	-9 464,00	-10,00%
Total DGF	3 831 370,00	3 760 347,00	-71 023,00	-1,85%

En 2022, la population de la commune de Combs-la-Ville s'établit à 21 979 habitants, selon les dernières indications Insee et marquent pour la deuxième année consécutive, une baisse de la population pour le calcul de la dotation forfaitaire.

Code INSEE de la commune = 77122 Combs-la-Ville	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population DGF	22 494	22 466	22 501	22 556	22 730	22 149	21 979
Evolution population DGF	19	-28	35	55	174	-581	- 170

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire du chapitre des dotations et participations :

Nature	Nature (Libellé)	Total réalisé 2021	Total réalisé 2022	Evol réalisé en valeur	En %
7411	DOTATION FORFAITAIRE	3 004 615,00	2 929 815,00	-74 800,00	-0,02
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	732 119,00	745 360,00	13 241,00	1,81%
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	94 636,00	85 172,00	-9 464,00	-10,00%
744	FCTVA	480,25	95 589,86	95 109,61	19804,19%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808,00	0,00	-2 808,00	-100,00%
7461	D.G.D.	0,00	22 699,18	22 699,18	-
74718	AUTRES	157 109,49	62 156,76	-94 952,73	-60,44%
7472	REGIONS	5 000,00	0,00	-5 000,00	-100,00%
7473	DEPARTEMENTS	116 422,59	147 970,23	31 547,64	27,10%
74751	GFP DE RATTACHEMENT	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
7478	AUTRES ORGANISMES	1 304 960,11	1 498 507,65	193 547,54	14,83%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	1 143,00	859,00	-284,00	-24,85%
74832	ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE	5 460,89	5 351,74	-109,15	-2,00%
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	464 326,00	495 207,00	30 881,00	6,65%
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0,00	3 877,00	3 877,00	-
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	29 290,00	43 890,00	14 600,00	49,85%
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	757,15	0,00	-757,15	-100,00%
Total chapitre 74 dotations et participations		5 924 127,48	6 141 455,42	217 327,94	3,67%

**Compte 7478 recense les subventions de la CAF.

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal, et charges y afférentes. Ils ont atteint un volume de recettes 335 285.13€ en 2022 contre 325 869,65€ en 2021, soit +2,89 %.

➤ Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 113 205.90 € et composés principalement :

Des produits exceptionnels sur opérations de gestion qui s'élèvent à 69 475.16 € et qui correspondent aux écritures d'apurement de rattachements sur exercices antérieurs.

Et des produits exceptionnels divers s'élevant à la somme de 41 761.31€ (compte 7788), correspondant principalement à des remboursements liés aux sinistres (Remboursements de l'assurance – Dommage sur le domaine public).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023



ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23__2-DE

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2022 la somme de 25 591 262.51 € contre 24 012 568.70 € en 2021, en augmentation de 1 578 693,81€, et sont réalisées à 92.87% des crédits ouverts.

Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Quote part sur les dépenses
011 - Charges à caractère général	5 780 650,46	5 821 370,55	5 791 123,22	5 073 124,89	5 115 381,37	5 723 541,04	22,37%
012 - Charges de personnel	17 233 450,29	17 248 278,78	17 465 282,20	16 612 212,66	16 908 218,01	17 629 483,99	68,89%
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	137 127,00	169 737,00	268 970,00	1,05%
65 - Autres charges de gestion courante	1 817 923,50	1 681 941,44	1 630 109,65	1 618 143,01	1 548 128,04	1 750 968,67	6,84%
66 - Charges financières	288 013,03	254 693,77	231 604,99	228 000,00	192 810,48	201 514,47	0,79%
67 - Charges exceptionnelles	3 887,87	13 087,84	31 722,14	89 076,77	78 293,80	16 784,34	0,07%
68 - Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total : Dépenses	25 123 925,15	25 019 372,38	25 149 842,20	23 757 684,33	24 012 568,70	25 591 262,51	100,00%
Evolution en %	-6,01%	-0,42%	0,52%	-5,54%	1,07%	6,57%	

➤ Les frais du personnel

La masse salariale est le premier poste de dépenses de la collectivité et représente près de 69 à 70 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les efforts de gestion des dépenses de personnel favorisent la maîtrise des effets reports liés aux mesures gouvernementales. Sur an, la commune a dû financer sur ce poste, une somme supplémentaire de 721 265€ dont la grande partie trouve sa source dans l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, appliquée depuis juillet 2022. Les augmentations 2022 découlent également du déroulement de carrière des agents (avancements de grade, la promotion interne du personnel...) et du GVT (glissement vieillesse technicité).

Les dépenses de personnel représentent une masse de 17 629 483.99€ en 2022 contre un montant de 16 908 218.01€ en 2021, soit + 4,27 %.

➤ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 22.37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement des services (Contrats de prestation, d'entretien, eau, électricité, fournitures, etc...). Il est réalisé à hauteur de 5 723 541.04 € en 2022 contre un montant de 5 083 345.28€ en 2021, + 12,59%. Son taux de réalisation plafonne à 94.69%, comme en 2021.

L'objectif rappelé dans les rapports d'orientations budgétaire reste le même chaque année : contenir les charges à caractère général, tout en préservant le niveau de qualité des prestations. Or, il est évident qu'il sera de plus en plus difficile pour la commune de contenir la hausse des charges à caractère général au regard du contexte inflationniste actuel.

➤ Les autres charges de gestion courante


Les autres charges de gestion courante augmentent sur cet exercice, passant de 1 548 128.04€ en 2021 à 1 750 968.67€ en 2022, soit + 202 840,63 - + 13,10 %. Cette augmentation est liée à la hausse des subventions allouées aux associations (+ 69 295€) et au CCAS (+77 697,50€)

➤ Les charges financières

En 2022, le chapitre des frais financiers liés au coût de la dette s'élève à 201 514.47 € contre 192 810.48€ en 2021 et progresse donc légèrement de 8 703,99 €, profitant encore des taux bas, cristallisés sur du long terme dans le cadre du plan de refinancement de la dette communale.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23__2-DE



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 655 092.01€.

Elles sont constituées du remboursement de la dette et autres remboursements assimilés (782 858.50 €), ainsi que des dépenses d'équipements liées aux travaux et aux acquisitions.

Les dépenses d'équipements s'élèvent au compte administratif à 3 725 724.71 €.

Les travaux et les achats d'équipements suivants ont été exécutés sur l'exercice 2022 :

- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre pour 46 893.00 €.
- Frais d'études et prestations intellectuelles touchant la rénovation de futur DOJO Beausoleil et la Maison des associations pour 127 137.00 €.
- Aménagements de terrains et plantations pour 146 629.56 €.
- Travaux d'entretien dans les écoles pour 202 532.65 €.
- Travaux d'entretien dans les centres de loisirs pour 236 185.60 €.
- 763 194.67 € réalisés pour les opérations de voirie, d'aménagements des espaces urbains, parkings.
- Equipements techniques pour 59 830.82 €.
- Achats de véhicules pour 96 580.10 €.
- 360 339,11 € pour les équipements et le programme d'informatisation des écoles.
- 196 248.06 € en acquisition de logiciels, de matériels de bureau et informatique.
- 135 630.55 d'équipements/Mobilier pour les autres structures (crèches, centres de loisirs, restaurants, stades, gymnases, etc).
- Travaux sur ascenseur Beausoleil pour 145 124.51 €.
- Travaux d'entretien des installations de chaufferie pour 110 497.20 €.
- Opération de rénovation du gymnase ALLENDE pour 518 342.41 €.
- Divers travaux dans bâtiments communaux pour 331 554.47€.
- 249 005€ d'Attribution de compensation au profit de GPS pour le financement des dépenses d'investissement liée à la compétence « éclairage public » transférée.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations de gestion active de la dette, et sans affectation des résultats, s'élèvent en 2022 à 4 475 988.00 €, elles sont constituées de :

➤ Les ressources propres d'origines externes

Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) perçu s'élève à 560 954.33 € et la taxe d'aménagement à 313 711.08 €.

➤ Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé

Cette année aucune somme n'a été affectée au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés en l'absence de besoin de financement recensé lors de l'affectation des résultats.

➤ Les subventions d'investissement 2022

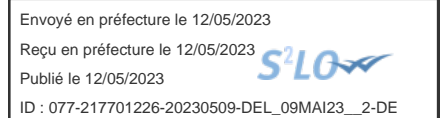
Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la somme perçue s'élève à 1 462 966.30 €, dont la subvention du Contrat de relance constructions durables pour 349 500 €, le Fonds de concours JO de GPS et de l'Agence nationale du Sport pour l'opération Allende, soit respectivement 399 746 € et 140 400 €.

➤ Les emprunts nouveaux

En 2022, la commune a conclu un emprunt classique de 2 000 000 € auprès de la Banque postale (25 ans) et un prêt à taux 0% auprès de la CAF de 133 334 € (15 ans).

L'encours de la dette communale s'établit au 31 décembre 2022 à 15 561 795 €. Il est constitué des sommes issues des emprunts souscrits auprès des établissements financiers, et doté d'un taux moyen très compétitif de 1,45 %.

Caractéristiques de la dette communale au 31/12/2022 :



- Dette par habitant de 714,60 € contre une valeur de la strate de 999 € / hab.
- Taux d'endettement (Dette / RRF) de 58,99 % contre 67,36 % pour la strate.
- Marge d'autofinancement courant = (DRF + Remboursement de dette) / RRF = 99.96 % contre une valeur de la strate de 93 %.
- Ratio de désendettement en années = 19 ans.
- La dette communale ne présente peu de risques d'inflation des taux des marchés financiers. En effet, selon la charte de bonne conduite « GISSLER », l'encours de dette détenu par la ville est classé dans les catégories les plus sécurisées. Les taux des emprunts communaux sont à 100 % classés en catégorie 1A et affiche un taux variable (Emprunt de 2022 de 2millions€).

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2022 en vue de son adoption au conseil municipal du 09 mai 2023.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le Compte Administratif 2022.

** Après la présentation de ce point, Monsieur GEOFFROY est sorti de la salle et n'a donc pas participé au vote.*

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L 2121-14, L-2312-2 et L-1612-12 et suivants,

VU le compte de gestion établi par Monsieur Le Comptable Public pour l'exercice 2022,

VU les délibérations du Conseil Municipal portant :

- sur le vote du Budget primitif 2022 en date du 13 décembre 2021,
- sur le vote du budget supplémentaire en date du 20 avril 2022,
- sur le vote de la décision modificative n° 1 en date du 21 novembre 2022,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le Compte Administratif 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Sous la présidence de Madame Marie-Martine SALLES, élue présidente de séance, pour le vote de cette délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23__2-DE

ARRETE le compte administratif 2022, chapitre par chapitre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

011 - Charges à caractère général	5 723 541.04 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées	17 629 483.99 €
014 - Atténuations de produits	268 970.00 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	798 741.44 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 750 968.67 €
66 - Charges financières	201 514.47 €
67 - Charges exceptionnelles	16 784.34 €

Recettes

013 - Atténuations de charges	608 987.73 €
70 - Ventes produits fabriqués, prestations de service	2 004 546.91 €
73 - Impôts et taxes	17 177 548.36 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 141 455.42 €
75 - Autres produits de gestion courante	335 285.13 €
76 - Produits financiers	0,30 €
77 - Produits exceptionnels	113 205.90 €
042 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	257 106.01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

10 - Dotations, fonds divers et réserves	146 508.80 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	782 858.50 €
20 - Immobilisations incorporelles	221 796.48 €
204 - Subventions équipement versées	249 005,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 856 449.80 €
23 - Immobilisations en cours	1 398 473.43 €
040 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	257 106.01 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €

Recettes

10 - Dotations, fonds divers et réserves	874 665.41 €
13 - Subventions d'investissement	1 462 966.30 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 138 271.62 €
21 - Immobilisations corporelles	84,67 €
040 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	798 741.44 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

ARRETE les restes à réaliser 2022 en section d'investissement à la somme de 2 614 912.15 € en dépenses et 3 400 € en recettes,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des dépenses reportées,

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

S²LO

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_2-DE

APPROUVE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	362 531.42 €
Résultat au 31/12/2021 reporté	4 715 671.73 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	5 078 203.15 €
Reste à réaliser en dépenses	2 614 912.15 €
Restes à réaliser en recettes	3 400.00 €
Solde des restes à réaliser	- 2 611 512,15 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 466 691.00 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	248 131.81 €
Résultat au 31/12/2020 reporté	1 703 997.56 €
Excédent ou déficit cumulé	1 952 129.37 €

3) RESULTAT DE CLOTURE après restes à réaliser **4 418 820.37 €**

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 09 mai 2023

Le Maire,
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance,
Murielle GOTIN

Pour : 27

Contre : 6 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. P. PELLOUX – M. D. ROUSSAUX)

Abstention : -